

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 7 juin 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2016-258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

Gestion du territoire – Proposition à Logisco concernant le Projet espace J

Point ajouté :

Avis de motion relatif au *Règlement n° 2016-489 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme aux fins de modifier le nombre de membres du comité.*

Adopté à l'unanimité



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT D'UNE OPINION JURIDIQUE DE ME DANIEL BOUCHARD, DE LAVERY, AVOCATS, DATÉE DU 31 MAI 2016 ET RELATIVE À LA PORTÉE DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseiller du district numéro 6 M. Louis Potvin, dépose l'opinion juridique de Me Daniel Bouchard, de Lavery, avocats, datée du 31 mai 2016 et relative à la portée du Règlement concernant la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme.



DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2016-484 AU MONTANT DE 1 030 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE DU 4^E RANG OUEST, DU CHEMIN DU ROY, DES RUES DE LA SABLIÈRE, DES ARTISANS, DU FOIN ET DU LIN DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement d'emprunt n° 2016-484 au montant de 1 030 000 \$ pour la réfection de pavage du 4^e Rang Ouest, du chemin du Roy, des rues de la Sablière, des Artisans, du Foin et du Lin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 MAI 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 18 mai 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 JUIN 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR



2016-259

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 JUIN 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 8 juin 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- RH2016-259** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec* concernant le régime de retraite
- SI2016-024** Location, de *Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust*, du local 140 de l'immeuble situé au 275, avenue Saint-Sacrement – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP2016-288** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'équipements audiovisuels (VQ-48251)
- AP2016-294** Adjudication d'un contrat pour le développement de cinq services Web nécessaires à l'intégration de l'application *e-cour* avec les systèmes actuels du Greffe de la Cour municipale (dossier 46606)
- AP-2016-302** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation de bennes basculantes et d'équipements de déneigement (VQ-48229)
- AP2016-320** Adjudication d'un contrat de services professionnels pour des études environnementales relatives à des projets spéciaux – 2016 à 2019 (VQ-48429)
- A5LS2016-036** Virement de fonds du poste *Contingent* vers les Arrondissements de Beauport, La Cité-Limoilou et La Haute-Saint-Charles, relativement à trois projets dans le cadre du programme *Chantiers Urbains 2016*
- CO2016-002** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec relativement à une campagne triennale d'information et de sensibilisation portant sur la protection des sources d'eau potable
- RH2016-277** Confirmation du titre d'emploi et du classement pour le poste de greffier de cour et directeur de la Division du service à la clientèle et

de la perception du Greffe de la Cour municipale et confirmation de madame Patricia Desrosiers à ce poste

- RH2016-298** Approbation de la lettre d'entente n° 6 intervenue entre la Ville de Québec et l'*Alliance internationale des employés de scène de théâtre et de cinéma des États-Unis et du Canada (I.A.T.S.E.), section locale 523*, relative à la mise en place d'une liste de rappel pour certaines fonctions
- SO2016-002** États financiers 2015 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- AP2016-337** Paiement pour les licences de radiocommunications (dossier 25220)
- AP2016-338** Conclusion d'une entente de services pour l'hébergement des infrastructures technologiques dans un centre de traitement informatique du *Centre de services partagés du Québec* (dossier 48096)
- AP2016-354** Adjudication d'un contrat pour le réaménagement de l'avenue Chauveau – Arrondissement des Rivières (VQ-48352)
- BD2016-034** Résiliation d'une entente intervenue le 11 mars 2015 entre la Ville de Québec et la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Conclusion d'une nouvelle entente relativement à la contribution de chacune des parties dans le cadre du *Programme Mobilisation – Diversité, volet 1*
- DE2016-011** Nomination des membres du *Comité d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement*
- DE2016-026** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval (Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels)*, relativement au versement d'une subvention pour l'organisation de l'événement international *BÉNÉFIQ-2016*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- RH2016-276** Approbation de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité* pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018
- AP2016-321** Adjudication d'un contrat pour l'opération des systèmes de gestion du biogaz – Anciens lieux d'enfouissement sanitaire (VQ-48288)
- DE2016-078** Appropriation de 495 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- EM2016-001** Appropriation de 70 000 \$ à même le fonds général de la Ville
- EM2016-002** Appropriation de 185 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PC2016-020** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables à l'égard du lot numéro 5 512 355 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1046*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2016-260

CONSEIL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION RVSAD-2014-8078

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution RVSAD-2014-8078 adoptée le 1^{er} décembre 2014.

Adopté à l'unanimité



2016-261

CONSEIL – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme France Hamel, à titre de mairesse suppléante.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-262

CONSEIL – NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme France Hamel, à titre de membre et présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en remplacement de M. Raynald Brulotte.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-263

CONSEIL – NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE DÉMOLITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE nommer MM Denis Côté et Guy Marcotte, à titre de membre du Comité de démolition.

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

De reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité



2016-264

CONSEIL – ATTRIBUTION DE RESPONSABILITÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE nommer les conseillers identifiés ci-dessous, responsables des secteurs d'activités suivants ou, selon le cas, représentants, de la Ville auprès des organismes suivants :

M. Denis Côté

- Sport – Loisirs
- Travaux publics

Mme France Hamel

- Volet culturel (excluant le volet patrimonial)
- Transport en commun
- Conseil d'administration du RTC
- Développement économique

- Mme Lise Lortie
- Finances
 - Volet communautaire
 - Questions familiales
 - Questions aînées
 - Logements sociaux
- M. Guy Marcotte
- Environnement-développement durable
 - Comité sur le bruit – Aéroport international Jean-Lesage
 - Comité de circulation de la Ville
 - Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement
 - Conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale
 - Comité de vigilance du Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada
- M. Louis Potvin
- Bâtiments
 - Technologies de l'information
 - Conseil d'administration du Campus Notre-Dame-de-Foy

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-265

TRÉSORERIE – PAIEMENTS DE LA QUOTE-PART D'AGGLOMÉRATION À LA VILLE DE QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'entériner les paiements à la Ville de Québec pour les services d'agglomération du 1^{er} mars au montant de 12 467 053 \$ et du 1^{er} juin au montant de 12 467 053 \$;

Total : 24 934 106 \$

QUE ces paiements se font sans préjudice, ni admission de la part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures quant au bien-fondé de la réclamation de la Ville de Québec;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve tout recours en répétition de l'indu pour les sommes réclamées, tant en capital qu'en intérêts.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-266

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-267

GREFFE – RÉMUNÉRATION POUR UN EMPLOYÉ-CADRE ÂGÉ DE PLUS DE 65 ANS – ABSENCE POUR CAUSE DE MALADIE

CONSIDÉRANT QUE l'état encourage les employés à retarder leur retraite et à demeurer au travail passé l'âge de 65 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité à l'assurance-salaire et au Programme supplémentaire de chômage se termine à 65 ans;

CONSIDÉRANT QU'un employé-cadre de la Ville âgé de plus de 65 ans est absent du travail depuis le 3 mai 2016 en raison de son état de santé.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

QUE la Ville paie à l'employé-cadre âgé de plus de 65 ans, actuellement absent du travail en raison de son état de santé, le salaire et les avantages sociaux dont il bénéficie à partir du 3 mai 2016, jusqu'à son retour au travail ou pour une période maximale de 180 jours consécutifs selon la première des deux éventualités à se produire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-268

GREFFE – NOMINATION D'UNE SUBSTITUTE AU GREFFIER OU AU GREFFIER ADJOINT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 ET RÉSOLU :

DE nommer Me Stéphanie St-André à titre de substitute au greffier ou au greffier adjoint en cas de leur absence ou de leurs vacances à ces postes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-269

GREFFE – IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-238

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
 ET RÉSOLU :

D'imposer une réserve pour fins publiques sur les lots :

2 814 683	2 814 672	2 814 671	2 814 741
2 814 684	2 814 678	2 814 740	2 814 686
2 814 675	2 814 670	2 814 680	2 814 687
2 814 674	2 814 676	2 814 679	2 814 685
2 814 673	2 814 681	3 353 594	2 814 688
3 055 644	2 814 682	2 814 677	

du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf, afin d'agrandir le parc industriel François-Leclerc;

D'abroger la résolution numéro 2016-238;

DE mandater la firme Lavery, avocats, pour imposer les avis de réserve.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-270

GREFFE – AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE DE TOLÉRANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier à agir à titre de comparants et à signer l'acte en lien avec la servitude de tolérance à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Mme Marie-Hélène Boudreau, M. Benoît Ricard et M. André Lirette selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-271

GREFFE – AFFECTATION AU DOMAINE PRIVÉ D'UNE PARTIE DU LOT 3 055 122 – ÉCHANGE D'UNE PARTIE DES LOTS 3 055 122 ET 2 814 347

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'affecter au domaine privé de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une partie du lot 3 055 122 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel qu'il appert d'une description technique préparée par monsieur Simon Dumais, arpenteur géomètre, le 13 mars 2014;

DE céder à monsieur Nicolas Émond, cette partie du lot 3 055 122;

En contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, par monsieur Nicolas Émond, d'une partie du lot 2 184 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 33 m², le tout tel que montré en vert sur un plan projet préparé par le Service de l'urbanisme de la Ville, dont copie est jointe à l'option d'échange d'immeuble, signée par les parties le 19 septembre 2012;

D'autoriser le maire et le greffier à signer tout document en lien avec la présente résolution, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'option d'échange d'immeuble mentionnée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-272

GREFFE – SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – LES TERRASSES DU SÉMINAIRE – PARTIES DES LOTS 5 210 775 ET 5 754 694

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, à signer un acte qui affecte d'une servitude d'aqueduc et d'égout une partie des lots 5 210 775 et 5 754 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel que décrit à la description technique préparé par Catherine Delorme, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2015 sous le numéro 1 204 de ses minutes, en faveur du lot 3 055 097 audit cadastre et qui apporte une précision à la servitude publiée sous le numéro 20 302 559, selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint en annexe.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-273

GREFFE – MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT POLVSAD-2015-017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE remplacer l'article 6 « Mode d'achat » de la politique d'approvisionnement POLVSAD-2015-017 par l'article suivant :

6. « MODE D'ACHAT

La présente politique s'applique à tous les achats de biens et de services incluant les services professionnels.

- a) Achat inférieur à 25 000 \$: de gré à gré.
- b) Achat entre 25 000 \$ et 100 000 \$ — Demande de soumissions par voie d'invitation écrite;
- c) Achat de plus de 100 000 \$ — Appel d'offres public;

Dans ces deux derniers cas, l'achat sera décrété par le conseil municipal, par résolution, sur recommandation du responsable du poste budgétaire ou, si la dépense est inférieure à 25 000 \$, par tout employé autorisé en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vigueur. Toutefois, une dépense inférieure à 25 000 \$ peut être soumise au conseil si la direction générale le juge opportun;

Les achats sur demandes de soumissions par voie d'invitation écrite ou sur appel d'offres public doivent être réalisés conformément aux dispositions relatives à l'adjudication de contrat contenues dans la *Loi sur les cités et villes*. »

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-274

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – PARC CANIN – RUE LIVERPOOL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement vis-à-vis la clôture située au coin Est du stationnement du parc canin, situé sur la rue Liverpool (lot 4 485 621), de 8 h à 12 h, le lundi, mercredi et vendredi et d'autoriser le Service de la gestion du territoire à installer des panneaux de signalisation à cet effet.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-275

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET CRÉATION D'UNE ZONE DÉBARCADÈRE – COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QU'une zone de débarcadère soit créée en face de l'immeuble situé au 230, route de Fossambault, connu comme étant le complexe sportif multifonctionnel, le long des deux trottoirs localisés à l'entrée principale, sur une distance de 70 m;

QU'à cette fin, le stationnement des véhicules soit interdit à cet endroit;

D'autoriser le Service de la gestion du territoire à installer les panneaux de signalisation à cet effet.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-276

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-010 – CONTRAT DE 3 ANS POUR LE NETTOYAGE DE PUISARDS DE RUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'une durée de 3 ans pour le nettoyage des puisards de rue, appel d'offres no AO-2016-010, à l'entreprise 9272-5407 Québec Inc., pour une somme de 81 146,19 \$, incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-277

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-017 – CONTRAT DE RÉALISATION D'ESSAIS À LA FUMÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de réalisation d'essais à la fumée, appel d'offres no AO -2016 — 017, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Test Tech inc., pour une somme totale de 30 077,46 \$, incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-278

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – LOCATION D'ESPACE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS POUR 2016-2017 POUR LE SERVICE DE GARDE DANS LES LOCAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux Loisirs et à la vie communautaire à signer avec la CSD des Découvreurs l'entente de location d'espaces au centre socio récréatif les Bocages pour une moyenne annuelle de 495 heures de location et de 180 heures de surveillance, et d'appliquer le tarif de 10,55 \$ l'heure pour la location de l'espace tel que proposé à l'annexe A de l'entente pour l'année scolaire 2016-2017, et le tarif de 16,32 \$ l'heure pour la surveillance.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-279

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION POUR LE CLUB AÉROGYM, ASSOCIATION CONJOINTE RECONNUE PAR LES VILLES DE QUÉBEC ET DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la subvention de 17 046 \$ au Club Aérogym pour l'année 2016, équivalent à 61 % du loyer total de 27 945 \$ payé par le Club Aérogym au Séminaire Saint-François.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-280

GESTION DU TERRITOIRE – SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR LE PROJET DE LA RÉFECTION DE LA RUE DE LA SENTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la ville réclame le montant alloué de 23 489 \$ au ministère des Transports, lorsque les travaux seront réalisés tel que proposé par le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-281

GESTION DU TERRITOIRE – AUTORISATION RÉTROACTIVE POUR VENTE D'ÉQUIPEMENT AVEC LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver la vente des équipements usagés identifiés au mémoire, effectuée avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-282

GESTION DU TERRITOIRE – ÉVÉNEMENT DE 2016 IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE – AJOUT À LA LISTE DES ÉVÉNEMENTS AUTORISÉS PAR LA RÉSOLUTION 2016-190

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser les organisations à occuper temporairement le réseau local et artériel pour la tenue des divers événements suivants :

- Fête des voisins : course de la Livarde, samedi 18 juin, Hugo Lefebvre, 100 citoyens;
- Défi Vélo-Voyage, samedi 20 août, Défi Vélo-Voyage, 60 cyclistes;
- Tour des Capitales, mercredi 14 septembre, Tour des Capitales, 55 cyclistes;
- Cardio-Tours, samedi 17 septembre, Fondation En cœur, 60 cyclistes.

Cette autorisation devra être conditionnelle à :

- suivre la politique de soutien aux événements utilisant la voie publique qui leur a été acheminée;
- déposer l'autorisation du ministère des Transports du Québec à utiliser les routes 138 ou 367 lorsqu'il y a lieu;
- informer les citoyens résidentiels ou corporatifs concernés, lorsqu'exigé par le représentant de la Ville;
- respecter le plan de sécurité approuvé par la Ville et par le Service de Police, lorsqu'exigé;
- s'assurer que les participants respectent le code de la sécurité routière le cas échéant;
- déposer une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 millions \$ lorsque c'est un événement géré par un OBNL ou cie;
- défrayer les coûts de service de police qui seraient exigés à la Ville par le Service de police de la Ville de Québec pour la tenue de ces événements, lorsque déterminé ainsi par le Service de police de la Ville de Québec, selon le tarif en cours;
- transporter le matériel qui serait prêté par la Ville et le ramener en bon état;
- fournir une équipe suffisante pour assurer la sécurité sur la voie publique;
- remettre les lieux en bon état.

D'autoriser, sur demande, le Service de la gestion du territoire et le Service des loisirs, culture et vie communautaire à fournir du matériel de signalisation disponible et nettoyer les rues, si possible, pour la tenue de ces événements, lorsque demandé.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2016-283

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 292, RUE GEORGES-LECLERC

CONSIDÉRANT QUE la présence de la clôture et du muret implique de masquer la présence visuelle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la possibilité de solutions alternatives (boisé existant, plantation d'arbres et de reculer la clôture en cour latérale);

CONSIDÉRANT particulièrement le risque d'effet d'entraînement qu'implique l'acceptation de la demande du fait que cette norme s'applique sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une piscine doit être clôturée par une enceinte de 1,2 m de hauteur minimum;

NONOBTANT l'aspect esthétique de la clôture et du muret et le fait qu'elles n'empiètent pas à même le lot voisin;

NONOBTANT que la hauteur constitue un préjudice pour l'intimité du demandeur en raison du contexte particulier auquel il est confronté.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la présence d'une clôture et d'un muret d'une hauteur de 1,8 m situés en cour avant sur le lot 2 815 041 du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf puisqu'il est possible de reculer la piscine et la clôture en cour latérale qui permet 1,8 m.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-284

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 301, 3^E RANG

CONSIDÉRANT la grande visibilité de l'aire d'entreposage en raison de la configuration du lot visé et de ceux des lots voisins;

CONSIDÉRANT les nombreux vols des équipements de déneigement et véhicules lourds de grande valeur en raison de leur visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la clôture projetée permet de réduire le risque de vol et d'atténuer la présence visuelle de l'aire d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la jouissance des droits de propriété n'apparaît pas à priori affectée puisque la clôture permet de marquer physiquement les limites du lot et ainsi de limiter les nuisances (bruit et poussière) pour la propriété résidentielle voisine;

CONSIDÉRANT le risque d'effet d'entraînement qu'implique l'acceptation de la demande sans tenir compte de la configuration du lot et l'implantation particulière du bâtiment;

CONSIDÉRANT la question de la visibilité et de la sécurité pour une telle clôture puisque la distance est limitée entre la ligne avant de terrain et la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent d'installer une clôture de 1 m si elle est en cour avant et de 2 m en cours latérales et arrière. et ne veulent pas créer de précédent pour une demande de dérogation mineure de ce genre.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la présence d'une clôture d'une hauteur de 2 m située en cour avant du lot 5 030 432 du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf, conditionnellement à ce qu'elle soit installée à 6 m de la ligne avant.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-285

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N^O 2016-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REGVSAD-2015-471 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n^o 2016-487 modifiant le Règlement REGVSAD-2015-471 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2016.*



2016-286

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-489 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AUX FINS DE MODIFIER LE NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement n° 2016-489 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme aux fins de modifier le nombre de membres du comité.



2016-287

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-485 AU MONTANT DE 121 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES TEMPÉRATURES AU CENTRE DELPHIS-MAROIS ET LA FERMETURE ET L'ISOLATION DE LA FAÇADE DE L'ANCIENNE CASERNE (HÔTEL DE VILLE) DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt n° 2016-485 au montant de 121 000 \$ pour le remplacement du système de contrôle des températures au centre Delphis-Marais et la fermeture et l'isolation de la façade de l'ancienne caserne (hôtel de ville) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-288

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-486 AU MONTANT DE 141 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE À TROTTOIR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt n° 2016-486 au montant de 141 000 \$ pour l'achat d'une déneigeuse à trottoir

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 50.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier